



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 26 mars 2015

Communiqué de presse

Destruction de fusées de détresse : Opération réussie

Les 18 et 19 mars 2015 une opération de destruction de signaux de détresses maritimes périmées s'est déroulée sur le terrain militaire de Colson, dans un secteur loin de toute habitation.

Cette opération coordonnée par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC) et l'État-major de zone Antilles (EMIZA) a été réalisée en collaboration avec les Forces Armées aux Antilles (FAA), la gendarmerie nationale, le SDIS, la DEAL et les démineurs de la sécurité civile de Guadeloupe.

Un stock de 3,6 tonnes de matériaux de détresse anciens (feux à main, feux parachutes, fumigènes) provenant principalement de la Marina du Marin a été détruit.

La destruction s'est déroulée en 2 jours sur le champ de tir des FAA de Colson en toute sécurité pour les personnels impliqués et sans aucun impact à l'environnement. Le retrait des emballages plastiques des feux à mains et l'emploi de fours adaptés a permis une combustion idéale limitant les émanations de fumées.

Les résidus métalliques récupérés après la combustion ainsi que les emballages plastiques retirés préalablement ont été éliminés en décharge publique et sur des sites spécialisés dans le recyclage.

La préfecture rappelle que l'équipement en signaux de détresse est obligatoire pour les marins-pêcheurs et les plaisanciers et que la réglementation prévoit un renouvellement de ces signaux tous les 3 ans.

Dans un département insulaire comme la Martinique le nombre de navires (bateaux à moteur, à voile, jet ski) est très important et le nombre de signaux également.

Une fois périmées, ces signaux sont trop souvent jetés à la mer ou déposés dans une poubelle comme un simple déchet ménager (les fusées seraient régulièrement à l'origine de départs de feux dans les décharges publiques).

S'il n'existe pas aujourd'hui aux Antilles de filière de retraitement des fusées, la structuration de celle-ci est en cours et devrait aboutir en 2016.

L'objectif est de doter le territoire de plusieurs points de collecte temporaires (conteneurs de stockage sécurisés) et d'organiser 1 ou 2 fois par an le ramassage des fusées collectées en vue de leur expédition par voie maritime à Fos-sur-Mer, seul site aujourd'hui habilité au recyclage des fusées.

Le projet de structuration de la filière est porté localement par la DEAL, l'ADEME et le Conseil régional, compétent pour la gestion des déchets.

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42- audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1